

BOURGHELLES

À partir du 1^{er} janvier 2025, la collecte du **tri sélectif** a lieu chaque semaine et celle des **ordures ménagères** toutes les 2 semaines.

Verre

236 bornes à verre
disponibles sur le
territoire !

Retrouvez les
emplacements des
bornes sur
pevelecarembault.fr



Ordures ménagères

le vendredi
toutes les 2 semaines

*Sortir le bac la veille ou
le matin avant 6h*

10 et 24 jan. / 7 et 21 fév. / 7 et 21 mars /
4 et 18 avr. / 2, 16 et 30 mai / 13 et 27 juin /
11 et 25 juil. / 8 et 22 août / 5 et 19 sept. /
3, 17 et 31 oct. / 14 et 28 nov. / 12 et 26 déc.



Déchets alimentaires

le vendredi
chaque semaine

*Sortir le bac la veille ou
le matin avant 6h*

Pas de déchets verts à côté du bac.
Les déchets ne doivent pas
dépasser du bac. **1 seul bac.**



Emballages et papiers

le vendredi
chaque semaine

*Sortir le bac la veille ou
le matin avant 6h*

Les déchets ne doivent pas
dépasser du bac.



Encombrants

Collecte à domicile une fois par an.
Uniquement sur rendez-vous
au 03 20 84 88 65

Déchetteries

Le Pass'Déchetteries est obligatoire pour accéder
aux déchetteries de Genech, Orchies et Thumeries.

Demandez votre carte en ligne
sur le site pevelecarembault.ecocito.com

Le tri, c'est plus simple !



**Un doute sur le tri
de vos déchets ?**
Téléchargez l'application
CITEO en flashant ce QRcode

